


5.00 crédits	45.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	Dorssemont Filip ;Frankart Aurélie ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> • Exposé de l'histoire des relations collectives du travail • Examen des sources de droits en matière de relations collectives du travail aux différents niveaux et sous ses diverses formes ; organisation internationale du travail, Conseil de l'Europe, Union européenne, Etat fédéral, régions, communautés • présentation des acteurs : organisation représentative des travailleurs, organisation représentative des employeurs et pouvoirs publics • Analyse des lieux et structures de concertation : conseil national du travail, commission paritaire, délégation syndicale, conseil d'entreprise (comité d'entreprise européen), CPPT • Examen des différents modes d'intervention des acteurs : information, consultation, négociation • Statut juridique des résultats de la négociation collective : accord interprofessionnel, protocole, conventions collectives de travail • Les conflits collectifs du travail : définition, typologie, statut juridique de la grève, règlement des conflits collectifs
Acquis d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'histoire des relations collectives du travail, particulièrement sous l'angle de ses expressions juridiques. Une conception analytique et critique des acteurs sociaux, des lieux et structures de leurs confrontations ainsi que de leurs modes d'intervention • Une bonne compréhension des techniques de formalisation des résultats de la négociation collective et particulièrement de la convention collective de travail • Introduction à une réflexion juridique au sujet des conflits collectifs du travail et de leur règlement <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>Les étudiants seront évalués en présentiel ou à distance (en fonction de l'évolution des conditions sanitaires) sur la base d'un examen écrit correspondant aux objectifs poursuivis par le cours. Il n'y a pas d'évaluation continue. Les modalités seront précisées sur la plateforme Moodle du cours.</p> <p>Les étudiants seront tenus de se munir du portefeuille de lecture et des dispositions légales, réglementaires utiles.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>Les cours se donneront en présentiel et/ou à distance (en fonction de l'évolution des conditions sanitaires).</p> <p>L'enseignement est basé sur un ensemble de leçons magistrales dispensées par les titulaires du cours. Occasionnellement, des acteurs des relations collectives peuvent être invités pour partager leur expérience pratique des relations collectives.</p> <p>Lors des dernières leçons, une pédagogie "plus interactive" permettra aux étudiants de mieux se familiariser avec le portefeuille de lecture. Selon l'approche pédagogique « de la classe inversée », les étudiants sont invités à répondre à des questions choisies en groupe à l'appui du portefeuille de lecture et à présenter leur réponse à l'auditoire.</p>
Contenu	<p>Le cours a pour objet de donner une formation de base en relations collectives du travail en exposant de manière critique les concepts, les principes, les institutions, les organes, les acteurs, les enjeux économiques, sociaux, politiques, européens ainsi que les tensions économiques, sociales et européennes qui traversent la matière.</p> <p>Dans un premier temps, l'histoire des relations collectives sera exposée.</p> <p>Dans un deuxième temps, les acteurs du droit des relations collectives seront examinés (les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs ainsi que l'employeur et la délégation syndicale).</p> <p>Dans un troisième temps, l'architecture de la concertation sociale au niveau de l'entreprise, au niveau professionnel et au niveau interprofessionnel sera étudiée.</p> <p>Dans un quatrième temps, les fonctions assurées par l'architecture des relations collectives seront analysées:</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'implication des travailleurs face à des décisions affectant leurs intérêts -La production de normes autonomes -La médiation et la conciliation
Ressources en ligne	Le support de cours est composé d'un syllabus, d'un portefeuille de lecture et des présentations powerpoint qui seront mis à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle du cours.

Autres infos	Cet enseignement sera dispensé en horaire décalé du soir et/ou du samedi matin.
Faculté ou entité en charge:	TRAV

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en gestion des ressources humaines	GRH2M	5		
Master [120] en sciences du travail (horaire décalé)	TRAV2M	5		